ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers

Question écrite n° 12557

Texte de la question

M Guy Beche appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la situation des services des urgences dans les hopitaux publics et sur le bilan qui vient d'etre fait, dans un rapport au Conseil economique et social, par le professeur Steg. Il lui demande quelle appreciation le Gouvernement porte sur cette situation et, dans le meme temps, ce qu'il compte faire pour ameliorer l'image de marque de l'hopital public, outil indispensable a l'egalite des soins.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale souscrit, dans l'ensemble, au constat qu'a dresse le professeur Steg dans le rapport qu'il a recemment presente devant le Conseil economique et social sur les urgences hospitalieres, et entend agir rapidement pour remedier aux difficultes que rencontrent certains etablissements dans ce domaine. Il souligne que beaucoup de services d'urgence font face, avec efficacite, a leur mission grace a la competence et au devouement de leurs personnels auxquels il convient de rendre hommage. Cependant, des difficultes subsistent, comme en temoignent les delais parfois excessifs d'attente entre l'arrivee du malade a l'hopital et la prise en charge par le service des urgences, voire son insatisfaction ou celle de sa famille devant l'insuffisance des informations qui leur sont alors donnees. Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale assure l'honorable parlementaire qu'il entend mettre en oeuvre une veritable politique de l'urgence. Ses services, en concertation avec toutes les parties interessees, s'attachent a donner suite aux mesures qu'il preconise, au nombre desquelles notamment la restructuration des services d'urgence, qui permettront de conforter les moyens des services qui seront maintenus et, le cas echeant, regroupes. Par ailleurs, l'articulation aves les SMUR et SAMU sera renforcee, une meilleure association des medecins liberaux a l'activite des services d'urgences permettra de resoudre certains problemes qualitatifs ou quantitatifs rencontres dans la medicalisation des services d'urgence. Dans le meme ordre d'idees, la participation des travailleurs sociaux a l'accueil et a la prise en charge des urgences psycho-sociales - qui sont le fait d'un nombre important de malades accueillis - renforcera l'organisation actuelle, qu'il importera en outre d'amenager, grace a l'amelioration des pratiques en vigueur. En effet, il apparait necessaire qu'un tri systematique des malades soit effectue des l'arrivee dans les services d'urgence par un medecin aide d'une infirmiere experimentee. Il conviendra, a cet effet, d'individualiser l'accueil des urgences en service ou pole d'activite. L'amenagement des locaux sera repense, l'occupation des lits de porte ne devra pas exceder vingt-quatre a quarante-huit heures. Enfin, l'accent sera mis tout particulierement sur l'humanisation de l'accueil grace a un reel effort de formation des personnels concernes aux techniques de communication, afin qu'une information clairement accessible soit donnee au malade des son accueil au service des urgences, sur le lieu de son attente, sa duree previsible, les demarches qu'il devra entreprendre.

Données clés

Auteur : M. Beche Guy
Circonscription : - Socialiste

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE12557

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12557
Rubrique : Hopitaux et cliniques
Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 2008